

Regard sUR... Dijon Métropole

Regard sUR
Mars 2025 - N°15

Données du 4^{ème} trimestre 2024

Les difficultés s'installent en région mais les effectifs salariés privés résistent au sein de Dijon métropole

La hausse des effectifs permanents se poursuit au sein de Dijon métropole

La métropole dijonnaise, territoire fortement porté par l'économie présentielle, compte au quatrième trimestre 2024 près de **99 800 salariés privés hors intérimaires (y compris alternants)** dont environ 80 % dans le secteur tertiaire. L'industrie, très présente dans le département et la région, ne représente que 13 % des salariés de Dijon métropole contre 17 % en Côte-d'Or et 24 % en Bourgogne-Franche-Comté.

Depuis 2020, après la crise sanitaire, les effectifs salariés hors intérim au sein de Dijon métropole restent orientés à la hausse : + 0,5 % soit + 480 postes sur un an. Preuve du dynamisme de la métropole sur la dernière année glissante, cette croissance est légèrement supérieure à celle du département (+ 0,4 %) et s'inscrit dans un contexte régional de baisse des effectifs (- 0,3 %). Les résultats encourageants sont principalement portés par les services hors intérim et l'industrie.

Sur un an, le secteur des **services** hors intérim est le secteur qui crée le plus grand nombre de postes (+ 330 postes sur un an). Ce secteur progresse à un rythme proche de celui de la Côte-d'Or (+0,5 %), grâce notamment à la croissance dans l'hôtellerie-restauration (+250 postes) et l'action sociale et hébergement médico-social (+190 postes). À l'inverse, d'autres activités comme les arts, spectacles et activités créatives perdent 110 postes permanents.

Après la forte hausse des effectifs en 2021, le **commerce** peine à maintenir ses effectifs depuis trois ans. En 2024, le secteur affiche un bilan quasiment stable (-30 postes), ce qui s'explique par une baisse dans le commerce de gros, compensée en grande partie par le commerce de réparation automobile. Le commerce de détail reste stable.

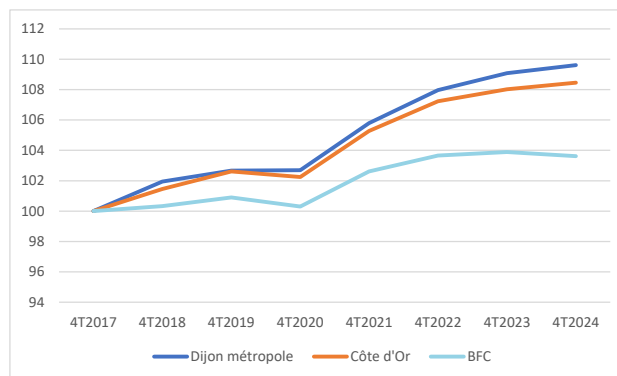
Au plus fort de la crise sanitaire, le secteur de la **construction** (bâtiment et travaux publics) a été préservé et a continué à gagner des postes. Cependant, depuis deux ans, les difficultés s'installent en région (-1,9 % en 2024). La métropole dijonnaise a réussi à maintenir une certaine dynamique, mais en 2024, le bilan est légèrement négatif avec quelques pertes, notamment dans la construction de bâtiments.

Dans l'**industrie**, le territoire de Dijon métropole progresse par rapport au quatrième trimestre 2023 (+ 210 postes) grâce notamment à l'industrie pharmaceutique (+ 80 postes) et la fabrication de machines et équipements (+ 80 postes). En revanche, la métallurgie et la fabrication de produits métalliques perd quelques postes. Au niveau régional, le secteur est davantage en difficulté avec 420 postes perdus en un an.



* : hors intérim. compte tenu des arrondis (à la dizaine), la somme des secteurs peut différer du total. Source : Urssaf

Evolution des effectifs salariés permanents (base 100 : 4T2017)



Source : Urssaf

Les effectifs permanents salariés (hors intérim)

Secteur	Nb salariés		Evol 4T2023 / 4T2024	
	4T2024	Part dans le total	%	en valeur
Industrie	12 650	13%	1,6	200
Construction	8 020	8%	-0,2	-20
Commerce	15 830	16%	-0,2	-30
Services	63 270	63%	0,5	330
Total hors intérim - Dijon Métropole	99 770	100%	0,5	480
Côte-d'Or	153 930	-	0,4	610
Bourgogne-Franche-Comté	666 660	-	-0,3	-1 760

Source : Urssaf. Compte tenu des arrondis (à la dizaine), la somme des secteurs peut différer du total.

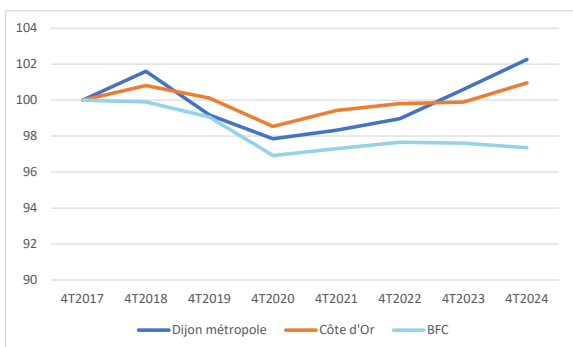
* **Avertissement** : Les séries d'effectifs salariés intègrent désormais les effectifs apprentis en cohérence avec les publications réalisées en collaboration avec l'Insee.



Evolution des effectifs salariés permanents (base 100 : 4T2017)

Zoom sur l'intérim

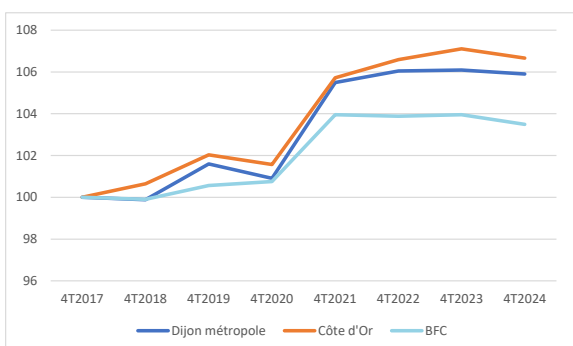
Industrie



La métropole dijonnaise compte environ 99 800 salariés permanents (CDD et CDI) auxquels on peut ajouter près de 3 500 intérimaires soit environ 3,4 % des effectifs. Ce poids s'établit à seulement 2,1 % environ dans les services, 1,8 % dans le commerce mais atteint 7,5 % dans l'industrie et 8,8 % dans la construction.

Sur un an, le nombre d'intérimaires a connu une baisse de - 4,4 % (soit - 160 postes). Cette diminution du nombre d'intérimaires est principalement portée par le secteurs de la construction (- 70 postes) et des services (-60 postes). Dans les autres secteurs (industrie et commerce), les baisses sont plus limitées (respectivement - 20 et - 10 postes).

Commerce

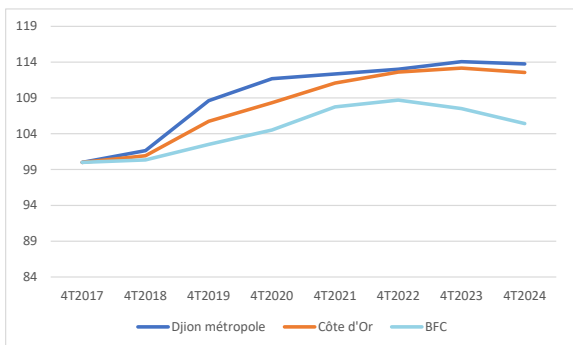


Evolution annuelle des effectifs salariés permanents et intérimaires

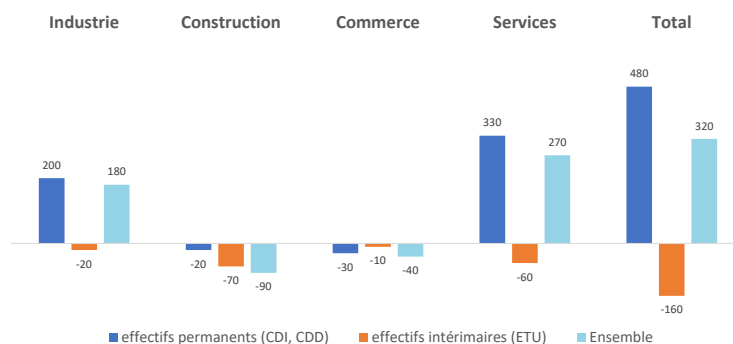
Secteur	Nb salariés		Evol 4T2023 / 4T2024 en %	
	4T2024	eff. Permanents	Intérimaires	Ensemble
Industrie	13 670	1,6	-1,9	1,3
Construction	8 800	-0,2	-8,2	-1,0
Commerce	16 110	-0,2	-3,4	-0,2
Services	64 650	0,5	-4,2	0,4
Total - Dijon Métropole	103 240	0,5	-4,4	0,3
<i>dont intérim</i>	3 470		-4,4	
<i>dont effectifs permanents</i>	99 770		0,5	

Source : permanents : Urssaf / Intérimaires : Dares, déclarations sociales nominatives (DSN) et fichiers de Pôle Emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim, traitement Sese DREETS Bourgogne-Franche-Comté.

Construction

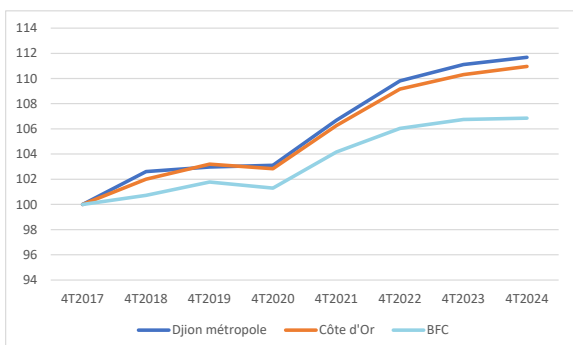


Evolution annuelle des effectifs salariés permanents et intérimaires en volume (4T2023 - 4T2024)



Source : permanents : Urssaf / Intérimaires : Dares, déclarations sociales nominatives (DSN) et fichiers de Pôle Emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim, traitement Sese DREETS Bourgogne-Franche-Comté.

Services (Hors Intérim)





Le Regard de l'agence d'attractivité de la Métropole de Dijon

Chaque trimestre nous donne l'occasion d'apprécier finement les données publiées par l'URSSAF Bourgogne.

Malgré un climat des affaires toujours aussi délicat à évaluer en raison des grandes incertitudes géopolitiques, les chiffres de l'emploi sur le territoire de la métropole dijonnaise tiennent bon, il faut s'en réjouir puisque ce n'est pas le cas sur toutes les métropoles régionales.

Dijon a été classée pour l'année 2024 : « Métropole intermédiaire la plus attractive de France », par le cabinet Arthur Loyd. Le dynamisme du marché de l'emploi a été l'un des facteurs succès pour l'obtention de titre très disputé face à Angers, Orléans...

Dijon reste arrimé à la barre symbolique des 100 000 emplois privés en dépit de quelques défaillances d'entreprises dont la presse économique s'est fait l'écho au cours des derniers mois.

L'année 2024 se clôture donc pour la métropole par un solde net positif de près de 500 emplois sous l'impulsion de la dynamique constatée par l'enquête de l'URSSAF Bourgogne.



Sources et méthodologie

Cet encadré est un extrait des éléments méthodologiques détaillés disponibles sur urssaf.org.

La publication s'appuie sur les données de la base Séquoia qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC) et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

La DSN est mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles et les données agrégées du BRC, y compris les effectifs en fin de mois dont la déclaration n'est plus obligatoire à compter du 1er janvier 2018. (dès lors que la substitution de la DADS par la DSN est avérée). Depuis, les effectifs déclarés utilisés dans la chaîne de production Urssaf sont progressivement remplacés par des effectifs calculés à partir des données individuelles. La comparaison des effectifs calculés avec ceux déclarés montrent une application hétérogène par les entreprises des règles de détermination des effectifs. Leur calcul par l'Urssaf en assure a contrario l'homogénéité.

Les données présentées sont provisoires pour le dernier trimestre et comprennent des révisions sur l'historique, essentiellement sur le dernier trimestre.

L'effectif salarié, hors intérimaires (effectif permanent) est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un,

indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf. Les apprentis sont inclus dans mes effectifs salariés.

Les données sur les effectifs salariés permanents sont en valeur brute (non corrigées des variations saisonnières) et les évolutions sont en glissement annuel (c'est-à-dire comparaison du trimestre observé par rapport au même trimestre de l'année précédente).

Les effectifs intérimaires sont transmis par la DREETS. Ils sont en valeur brute (non corrigées des variations saisonnières). Le nombre d'intérimaires en fin de mois comptabilise le nombre de personnes dont l'emploi principal est un emploi intérimaire. Cette mesure est établie sur 5 jours ouvrés consécutifs en fin de mois. Une personne en intérim est comptabilisée au prorata du nombre de jours passés en mission au cours de ces 5 jours ouvrés (1 pour les 5 jours complets, 0,2 pour un seul jour, etc.). Ce nombre d'intérimaires est ventilé par secteur d'activité utilisateur et par région de l'établissement utilisateur (ETU), c'est-à-dire à l'établissement pour qui l'intérimaire travaille. Dans ce cas, l'intérimaire est comptabilisé dans les effectifs de l'établissement dans lequel il effectue sa mission et peut par conséquent résider dans une autre région. Cette définition permet d'appréhender l'intérim comme un indicateur avancé de la situation économique des établissements de la région et des grands secteurs d'activité.

Urssaf Bourgogne – 8 bd Clemenceau 21037 Dijon Cedex - Directeur de la publication : L. Matz – Rédaction : JC. Andrey – La collection *Regard sUR* dédiée aux publications partenariales est consultable sur le site de l'Urssaf Bourgogne (rubrique Partenariat).

Pour toute demande : statistique.bourgogne@urssaf.fr

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.